

directions à suivre ; il faut en connaître toutes les richesses, je dirais, et se les assimiler pour descendre ensuite, bien éclairé, bien outillé, dans le domaine de l'action nécessaire. Or précisément la "Semaine Sociale" de Montréal va déployer aux yeux de tous ce document de valeur exceptionnelle : encyclique *Rerum Novarum* va y être étudiée et commentée à loisir ; tous les enseignements qu'elle contient vont être mis en relief et développés avec soin par des maîtres et des spécialistes en ces matières ; rien ne sera oublié de ce qui peut éclairer la question ouvrière canadienne, et de ce qui peut aider à sa solution ; les vérités fondamentales les principes éternels seront rappelés, mais de façon pratique et selon la devise propre des Semaines Sociales : *La science pour l'action* ; en un mot le sujet à l'étude sera épuisé, et tous les désirs des auditeurs seront satisfaits.

Allons donc, aussi nombreux que possible, à la Semaine Sociale du 21 juin ! Que tous ceux qui ont à cœur la solution catholique de nos problèmes sociaux s'y donnent rendez-vous, prêtres, professionnels, patrons et ouvriers. Et que Dieu fasse ensuite mûrir et se transformer en fruits abondants la semence jetée en terre par Léon XIII et spécialement développée par l'œuvre doctrinale de tous les semainiers.

CYRILLE GAGNON, père.

LITURGIE ET DISCIPLINE

STATUES ET AUTEL DU SAINT SACREMENT

Q.— 1° Est-il permis de placer une statue de la sainte Vierge, en arrière de la Croix, sur le tabernacle où est renfermé le Saint Sacrement et de placer des lumières chaque côté de cette statue même pendant l'exposition du Saint Sacrement dans l'ostensoir ?

2° D'une manière générale est-il permis de rendre un culte quelconque à une statue placée à l'autel du Saint Sacrement ?

R.— 1° *L'Ami du Clergé* (1890, page 262) dit : " Il n'est pas permis de placer la statue de la sainte Vierge sur le tabernacle où est renfermé le très-Saint Sacrement ".

Il ne serait pas plus permis d'y placer la statue du Sacré Cœur, quand même ce serait au-dessus de la niche d'exposition. La même revue (1908, page 464) donne l'intéressante réponse suivante :